



Bulletin Municipal
COMMUNE DE PEIPIN
Alpes-de-Haute-Provence



PEIP'INFOS - N°51 - PRINTEMPS 2021



www.peipin.fr



Frédéric Dauphin

Maire de Peipin,
2^e Vice-président
de la Communauté
de communes Jabron
Lure Vançon Durance.

Dire de la période que nous vivons qu'elle est compliquée est un euphémisme... Mais c'est la façon la plus mesurée de qualifier toutes les difficultés d'une situation que nous subissons depuis plus d'un an maintenant et dont l'une des conséquences a été l'annulation du précédent bulletin municipal (celui du mois de décembre 2020) et de la cérémonie des vœux du maire. Je n'ai donc pas eu l'occasion de vous souhaiter au nom de l'équipe municipale une bonne année 2021, et vous prie de m'en excuser. Quoi qu'il en soit, si nous espérons et souhaitons tous (et pour tous) voir rapidement le bout du tunnel, sachez que nous n'avons pas cessé pendant ce temps, élus et agents communaux, de continuer à travailler et à préparer les dossiers qui forment notre programme pour ce mandat 2020-2026.

Les deux premiers dossiers qui devraient être concrétisés d'ici à l'automne sont :

— la deuxième phase de cinq ralentisseurs type plateaux sur les routes départementales 703 et 951 (en agglomération) pour un montant de 30 000 € TTC. Ces aménagements ont été conçus en étroite collaboration et avec l'accord du Département (qui est le gestionnaire de ces voiries).

— La rénovation complète de l'aire de jeux publique, située entre la salle polyvalente et la cour de l'école, pour un montant de 46 500 € TTC. Notez à ce sujet que l'ancien toboggan a été démonté et enlevé par les services techniques parce qu'il était trop détérioré et qu'il devenait dangereux. La rénovation prévoit trois nouveaux jeux et le remplacement du revêtement de sécurité au sol, avec un grand « multijeu » qui permettra d'accueillir près d'une trentaine d'enfants, et deux autres jeux à bascule pour le compléter. Nous passerons ainsi d'une capacité d'une petite dizaine d'enfants à plus de trente.

Pour ces dossiers, nous sommes actuellement en attente de l'attribution des subventions que nous avons demandées au titre de la DETR (Dotation aux Équipements des Territoires Ruraux) et qui, nous l'espérons ne sauraient tarder.

Concernant l'école, j'en profite pour vous informer que la commune a investi l'an dernier dans

du matériel pédagogique pour près de 10 000 €, en dotant trois classes de nouveaux systèmes de vidéo projection sur des tableaux qui sont aussi magnétiques et qui permettent d'écrire.

Nos prochains dossiers, en préparation sont la création de la première phase du cheminement doux entre le co-voiturage et le chemin de Champarlat, la création d'un jardin du souvenir dans le cimetière, l'aménagement d'un nouveau « multijeu » en remplacement de l'ancien toboggan du co-voiturage (qui a également été enlevé pour cause de vétusté), ainsi que des travaux de rénovation à l'église.

Dans notre programme figure aussi le début de la rénovation des rues de notre commune. En 2022, nous préparerons le dossier pour la rénovation des rues du centre historique et dans la foulée, la rénovation de la partie affaissée de la route de Sisteron. Nous avons naturellement encore bien d'autres projets pour cette mandature, et nous ne manquerons pas de vous les détailler au fur et à mesure de leur avancement.

Enfin, nous avons investi dans du mobilier urbain qui sera installé dans les prochaines semaines et qui va nous permettre d'embellir et de fleurir notre commune. C'est dans cet esprit que nous lançons notre premier concours de fleurissement, auquel nous vous convions à participer (les modalités figurent dans les pages suivantes).

J'aimerais vous rappeler par ailleurs quelques éléments de civisme qui ne sont pas toujours respectés et qui provoquent des nuisances régulières dans notre commune :

— les travaux de jardinage et de bricolage, notamment quand ils sont source de bruit, doivent être effectués en respectant la loi. Le dimanche et les jours fériés, les activités bruyantes ne sont autorisées que de 10 h à midi et de 16 h à 18 h, ceci pour la tranquillité de tous.

— **Les barbecues sur le domaine public, donc sur la place du Bon-Vent, sont interdits.** Les forces de l'ordre ont désormais pour instruction de strictement faire appliquer la loi, sanctions à la clé.

— Les points de tri sélectif et les poubelles ne sont pas des dépotoirs où tout un chacun pourrait anarchiquement se délester de ses encombrants. Je vous rappelle que la mairie met un service gratuit d'enlèvement des encombrants à votre disposition : il suffit de vous inscrire auprès du secrétariat. En outre, et d'une façon générale, je vous rappelle que nous devons tous faire un très gros effort de recyclage et beaucoup mieux respecter les consignes de tri, sans quoi la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (que nous payons tous) va considérablement augmenter. La raison en est simple : l'État a divisé par deux les autorisations d'enfouissement, dont le

tarif va mécaniquement doubler, et a instauré une nouvelle taxe (la TGAP, taxe générale sur les activités polluantes) qui ne cesse elle aussi d'augmenter. **Le seul moyen d'atténuer ces augmentations est de trier davantage, et de trier mieux.**

Et puis, vous le savez sans doute, les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin prochains. Les bureaux de vote (un pour chaque élection) seront situés dans la salle polyvalente. Toutes les mesures

sanitaires seront instaurées : gel hydroalcoolique à l'entrée de la salle et sur chaque table, et masques obligatoires. Nous avons aussi investi dans des panneaux de protection pour les urnes et les bureaux d'émargement. Vous pourrez donc voter en toute sécurité.

Nous espérons tous que les choses finiront par s'améliorer et que nous pourrons très bientôt retrouver une vie à peu près normale. C'est notre vœu le plus cher.

Informations

Budget 2021 : les finances continuent de s'améliorer

Les budgets 2021 ont été votés en séance du Conseil municipal du 13 avril dernier. À ce sujet, vous pourrez très bientôt retrouver sur le site de la commune une note de présentation synthétique qui explique comment sont constitués les budgets en dépenses et en recettes, ainsi qu'un état de la dette de la commune. C'est la 3^e année que nous présentons et votons un budget principal en excédent (ce qui va nous permettre de financer nos projets) :

• Budget principal (commune)

<u>Partie fonctionnement</u>		<u>Partie investissement</u>	
Recettes :	1 746 383,89 €	Recettes :	687 468,63 €
Dépenses :	1 651 126,48 €	Dépenses :	605 012,39 €
<u>Total du budget</u>			
Recettes :	2 433 852,52 €		
Dépenses :	2 256 138,87 €		

• Budget eau-assainissement

<u>Partie fonctionnement</u>		<u>Partie investissement</u>	
Recettes :	347 617,24 €	Recettes :	486 398,66 €
Dépenses :	347 617,24 €	Dépenses :	486 398,66 €
<u>Total du budget</u>			
Recettes :	834 015,90 €		
Dépenses :	834 015,90 €		

Tous les documents budgétaires (comptes administratifs et budgets) détaillés sont consultables sur le site de la commune (www.peipin.fr), ainsi qu'en mairie sur simple demande.

Numéro d'Urgence : 06 80 95 95 55

Disponible pour les administrés afin de signaler toute urgence en dehors des horaires d'ouverture de la mairie.

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi :
10h à 12h et 13h45 à 17h30

Mardi, mercredi, jeudi :
9h à 12h et 13h45 à 17h30

Vendredi : 9h à 12h



État Civil au 31 décembre 2020



- 14 avis de naissances
- 6 reconnaissances anticipées d'enfant
- 3 actes de mariage
- 2 enregistrements de PACS
- 35 actes de décès
- 7 transcriptions de décès

Recensement de la population - 1492 habitants au 1^{er} janvier 2021

Les populations légales 2018 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Elles sont authentifiées par le décret n°2020-1706 du 24 décembre 2020. Elles sont calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, modifié par le décret n°2019-1302 du 5 décembre 2019.



	2008	2013	2018
Population municipale	1 229	1 490	1 455
Population comptée à part	41	33	37
Population totale	1 270	1 523	1 492

Les populations légales 2018 sont établies à partir des informations collectées lors des enquêtes de recensement de 2016 à 2020 et ramenées à une même date : celle du milieu de la période.

Report du recensement de la population en janvier 2022



Dans le contexte de l'épidémie de la Covid-19, et après avoir consulté les associations d'élus et la Commission nationale d'évaluation du recensement (CNERP), l'INSEE a décidé à titre exceptionnel de reporter en 2022 l'enquête annuelle de recensement.

Les conditions de sécurité ne sont en effet pas réunies pour réussir cette collecte, l'enquête de recensement entraînant de nombreux déplacements et contacts avec les habitants. Quand bien même ces déplacements seraient-ils courts et limités, ils restent difficilement compatibles avec la situation sanitaire actuelle, quelle que soit son évolution dans les prochaines semaines.

En conséquence, la commune ne pourra pas procéder au recrutement des 3 agents recenseurs comme annoncé dans le dernier bulletin municipal (Peip'Infos n°50 / Automne 2020).

Toutefois, il est prévu que cette annonce de recrutement soit renouvelée en fin d'année 2021.

Registre des personnes fragiles isolées

Les personnes fragiles et isolées, personnes âgées ou en situation de handicap, peuvent, à leur demande, ou requête d'un tiers, figurer sur un registre nominatif. Ces informations permettront, si besoin, une veille et apporter rapidement conseils et assistance (décret n°2004-926 du 1^{er} septembre 2004). Ce registre confidentiel ne pourra être consulté que par un nombre restreint de professionnels soumis au secret professionnel.

Peuvent figurer sur ce registre :

- les personnes âgées de plus de 65 ans ;
- les personnes âgées de 60 ans et plus, reconnues inaptes au travail ;
- les personnes adultes handicapées.

Comment s'inscrire :

- par téléphone à la mairie de Peipin : 04 92 62 44 17 ;
- en renvoyant ou en déposant le bulletin d'inscription ci-dessous dûment complété à la mairie de Peipin.

Bulletin d'inscription ou confirmation d'inscription au registre des personnes vulnérables du CCAS de la ville de Peipin

Coordonnées de la personne inscrite au registre

NOM, Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Date de naissance :

Situation familiale : en couple personne seule

Coordonnées de la personne à prévenir 1

NOM, Prénom :

Adresse :

N° de téléphone 1 : N° de téléphone 2 :

Lien de parenté :

Coordonnées de la personne à prévenir 2

NOM, Prénom :

Adresse :

N° de téléphone 1 : N° de téléphone 2 :

Lien de parenté :

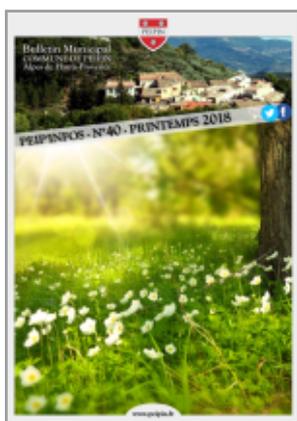
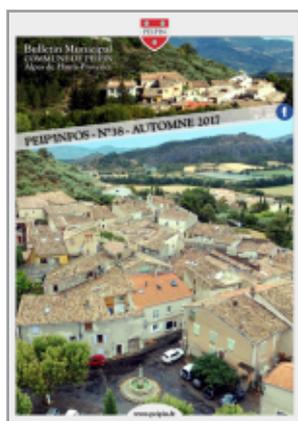
Fait à,

Signature,

Le / / 2021



Peip'Infos : du nouveau pour la distribution



En 2014, afin de diminuer les coûts d'impression, un système d'abonnement au bulletin municipal avait été mis en place permettant à tous ceux qui le souhaitent de recevoir la publication sous format électronique et en couleur. Les élus effectuaient bénévolement la distribution sélective des exemplaires papier, ce qui a parfois été source de quelques erreurs.

La nouvelle équipe municipale a choisi de procéder différemment. Le bulletin municipal papier en noir et blanc est désormais distribué toutes boîtes par notre garde-champêtre. La version en couleur continuera d'être mise à disposition sur le site de la mairie, quelques jours avant la distribution physique.

ADIE - Tout le monde peut devenir entrepreneur !

Depuis 30 ans, l'Adie défend l'idée que **chacun peut entreprendre**.
Son réseau de spécialistes finance et accompagne les créateurs d'entreprise pour une **économie plus solidaire et responsable**.

L'Adie pour qui ?

- Toute personne qui souhaite entreprendre et qui recherche un financement jusqu'à 10 000 € pour créer son entreprise ou la développer.
- Toute personne présentant un besoin pour financer sa mobilité (achat, réparation d'un véhicule).

L'Adie propose :

- Des financements adaptés
 - Des **prêts professionnels** jusqu'à 10 000 € pour financer tous types de besoins liés à la création et au développement d'entreprise
 - Des **prêts d'honneur** (sous conditions) complémentaires aux prêts professionnels
 - Des **prêts mobilité** jusqu'à 5 000 € pour faciliter vos déplacements dans le cadre de projets professionnels (véhicule, permis, formation...)
- Des services complémentaires
 - Des **solutions d'assurance** adaptées (assurance entreprises et véhicules)
 - Un programme de formation de 2 semaines « Je deviens entrepreneur » pour traiter en groupe tous les domaines de la création d'entreprise. Formation dispensée en région Sud à Marseille, Nice, Avignon et Toulon.
 - Un **coaching personnalisé** (suivi individuel des entrepreneurs financés et ateliers à la carte)
 - Un **espace en ligne** « Je construis mon projet » pour avancer pas à pas dans votre projet www.adie.org/mon-projet-d-entreprise/

Agence des départements alpins :

Gap :
16, rue Carnot
05000 Gap

Manosque :
Résidence l'Etoile – Bât C
152, rue des heures claires
04100 Manosque

Contact :
Virginie Delahaye
vdelahaye@adie.org
06 33 33 65 41

 **N°Cristal 0 969 328 110** Du lundi au vendredi 8h - 18h. Appel non surtaxé.

Liens Adie :

- Lien Facebook page régionale : [@adie.provence.alpes.cotedazur](https://www.facebook.com/adie.provence.alpes.cotedazur)
- Vers le site Adie : www.adie.org
- Vers la présentation de la mission de l'Adie : www.adie.org/notre-mission
- Pour prendre un rendez-vous en ligne : www.adie.org/chatbot

L'équipe Périscolaire auprès de vos enfants

Le temps périscolaire et le temps méridien sont déclarés en ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), ces temps d'animation et de restauration sont soumis à une réglementation qui détermine un quota d'encadrement et la qualification des animateurs. Voici l'équipe au grand complet qui accompagne quotidiennement vos enfants dans leurs activités périscolaires.



De gauche à droite : Florence Lefèvre, Muriel Heyries, Lucile Ristorcelli, Karine Bartolucci, Anne-Marie Simoes, Barbara Granotier (Directrice), Magali Benetto, Didier Alarcon (Adjoint de Direction), Christelle Lions.

Le Planning du « Péri-Bouille »

L'équipe d'animation se réunit régulièrement afin d'établir le projet pédagogique de la structure en corrélation avec le projet éducatif établi par les élus. Pour en faciliter la lecture nous avons affiché ce projet sous forme d'arbre pédagogique, dans le bureau d'inscription et la salle d'accueil du périscolaire.

Sensibilisation à l'environnement, éducation au goût, apprentissage de l'autonomie sont autant de thèmes sur lesquels les animateurs proposent des activités aux quotidiens. Notre priorité : **le bien-être des enfants durant le temps périscolaire.**

Aménagement de la restauration scolaire dans la salle polyvalente

Depuis le mois de novembre 2020, le service de restauration scolaire a pris place dans la salle polyvalente. Le réfectoire a été aménagé de telle sorte que les « groupes classes » soit respectés sans se mélanger à d'autres groupes en respectant la distanciation de 2 mètres entre chaque groupe.



Cette organisation permet de garantir la distanciation sociale et permet également aux enfants de bénéficier d'un temps de repas d'une heure comme à leur habitude hors période Covid-19.

Les mesures d'hygiène ont été renforcées depuis le début de l'épidémie et sont strictement respectées. À ce jour, il n'y a eu aucun cas de déclaré à l'école.

Prochainement : 5 ralentisseurs sur les RD 703 et 951

Après avoir réalisé en août 2020 une première tranche de cinq ralentisseurs sur les voies communales, la commune de Peipin souhaite poursuivre l'aménagement des voies départementales (RD 703 et 951) qui traversent l'agglomération.

Bien que la vitesse soit limitée à 50 km/h sur ces deux routes départementales, cette limitation n'est pas respectée et des comportements inappropriés et dangereux de la part de certains automobilistes et motards sont très régulièrement constatés.

En effet, la configuration particulière de ces voiries peut faire « oublier » que l'on se trouve en agglomération. D'autre part, on peut également constater que ces vitesses excessives sont pratiquées tout à fait volontairement par certains motards et jeunes conducteurs et ce, de façon récurrente — ajoutant aux risques accidentogènes des nuisances sonores.

Il est important de rappeler à ce stade que de graves accidents se sont déjà produits à Peipin, et que, pour quelques-uns d'entre eux, ils ont été mortels. Si la vitesse n'en a pas toujours été la seule cause (alcool, stupéfiants...), elle en a toujours été l'élément déterminant.

Par ailleurs, la réalisation des cinq premiers ralentisseurs sur les voies communales a eu un résultat positif immédiat sur les comportements routiers, dont tous les riverains peuvent témoigner.

Une pétition pour des aménagements de ce type a aussi été adressée à la commune de la part d'administrés très inquiets (à juste titre) pour leur sécurité et celle de leurs proches.

Enfin, ce projet de cinq nouveaux ralentisseurs de type plateau sur les RD 703 et 951 et leur emplacement (voir plan ci-contre) a été élaboré en étroite collaboration avec les services départementaux de la maison technique de Sisteron.



Contrairement aux radars pédagogiques dont l'efficacité reste très limitée, ces obstacles physiques réglementaires — qui seront bien entendu dûment signalés (signalisation verticale et horizontale) — sont les seuls qui permettent durablement :

- de contraindre tous les automobilistes et motards à respecter les limitations de vitesse,
- de dissuader les « cascadeurs » du dimanche à se comporter en délinquants de la route,
- et de redonner un environnement routier plus serein et plus sûr à l'ensemble des Peipinois.

Des travaux en vue à l'église de Peipin

L'église Saint-Martin (XVII^e siècle) a besoin de quelques réparations. Il faut tout d'abord remédier aux problèmes d'infiltrations qui ont endommagé le mur du fond de la chapelle située dans la partie droite du transept. En tout début d'année, une paroissienne s'est aperçue que le grand tableau de l'autel de cette chapelle s'était décroché, et risquait de tomber au sol, n'étant retenu que par la statue de la Vierge à l'Enfant, située juste devant.



Après dépose et mise en sécurité de tous ces éléments par les services techniques de la ville, il a été établi un premier diagnostic faisant apparaître des problèmes venant sans doute des évacuations d'eau au niveau de la rue, entraînant des désordres par capillarité dans le mur (fissures). Des travaux de réparation vont donc être mis en œuvre après avis de professionnels des fondations et de l'étude des sols. De manière concomitante, il va être entrepris un bilan général de l'état de l'église afin de pouvoir hiérarchiser et planifier le cas échéant, les différents travaux ou réparations à effectuer. Il faudra sûrement par exemple réviser la toiture qui bien qu'apparemment en bon état laisse apparaître quelques faiblesses.

C'est l'occasion aussi pour lancer une restauration du grand tableau intitulé « La donation du Rosaire », qui a failli choir. Il est prévu de faire participer les Peipinoises et les Peipinois qui le désirent, à la rénovation de cette toile ancienne, par le biais d'une souscription dont nous vous présenterons bientôt les modalités.

L'église Saint-Martin est en fait l'église du village depuis 1676, année de sa construction. Auparavant, la chapelle du château (toujours existante et restaurée) en faisait office. Les premières maisons du village de Peipin se situant autour de cette chapelle, disparurent petit à petit et le « nouveau » village s'édifia plus en contrebas comme on peut l'admirer aujourd'hui.

Cette reprise en mains de l'église du village fait partie d'une campagne de rénovation du quartier historique qui possède des atouts touristiques indéniables qui ne demandent qu'à être remis en lumière, entretenus et développés.



Réfection du parking de l'école



Les 29 et 30 mars derniers, l'équipe des Services techniques ont entièrement recarrossé le parking secondaire de l'école élémentaire.

Le retrait des quelques pierres et gravats résiduels, le nivellement du terrain avec le tractopelle communal, un apport de graviers supplémentaires, le compactage à l'aide d'un rouleau compresseur loué à cet effet et de l'huile de coude ont permis sa réfection.

Les amortisseurs de nos véhicules apprécieront cette surface bien plus praticable qui est totalement occupée aux heures d'ouverture et de fermeture de l'école.

Mobilier urbain et fleurissement

L'équipe municipale a initié cette année la première phase d'un programme de fleurissement de la commune. Cela s'est traduit par un investissement dans du mobilier urbain, conçu pour accueillir des vasques et jardinières suspendues. Nous avons reçu ce mobilier il y a quelques jours. Les vasques et jardinières sont déjà chez un pépiniériste qui a été chargé d'effectuer les cultures.

L'ensemble sera mis en place courant juin et sera ensuite entretenu par les services techniques de la commune. Et c'est pour compléter cette première phase que nous vous invitons à participer au concours de fleurissement de Peipin (voir page suivante).



Photo non contractuelle



Photo non contractuelle



Photo non contractuelle

Rénovation complète de l'aire de jeux publique

Créée il a plus de 20 ans, l'aire de jeux mitoyenne de la cour de l'école comprenait 5 jeux : un toboggan (qui a récemment été enlevé par les services techniques car sa vétusté le rendait dangereux), 2 jeux sur ressort et 2 jeux à bascule, ensemble qui a beaucoup vieilli.

Ce projet de complète réhabilitation consistera en une dépose et un enlèvement de tous les éléments en place. Ils seront remplacés par un nouveau sol souple et par 3 nouvelles installations :

- un jeu « bateau-maison filet et tour » qui procure d'innombrables possibilités et permettra à 29 enfants de jouer simultanément. Il sera complété par 2 autres jeux ;
- Une balançoire, « moto à bascule », qui pourra accueillir 4 enfants ;
- Et un jeu sur ressort monoplace à l'effigie d'un kangourou.

Une fois réhabilitée, la nouvelle aire de jeux de Peipin accueillera près de 34 enfants (au lieu d'une petite dizaine) dans un espace ludique, moderne et sécurisé.



Photo non contractuelle



1^{er} concours de fleurissement

Une catégorie à choisir :
« Fenêtres et Balcons » ou « Cours et Jardins »
(visible de la voie publique)

Inscription jusqu'au 19 juin

Complétez le bulletin d'inscription figurant au bas de cette page, puis déposez-le dans la boîte aux lettres de la mairie ou envoyez-le par courrier à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville
Concours de fleurissement
4 rue des Écoles - 04200 Peipin

Nombreux lots à gagner

(valeur totale 1 000 € minimum)

**Nature et couleurs - Cols verts - Bricomarché
Darty - Roady - Intermarché - Décathlon
Rc Carrelages - La Foir'fouille - Jypp Services**

Le règlement sera disponible sur le site www.peipin.fr ou à l'accueil de la mairie. *Le concours 2021 est susceptible d'être annulé selon les conditions sanitaires.*

« Fleurissons nos fenêtres et blacons, nos cours et jardins »

Inscription :
avant le 19 juin

Passage du Jury :
entre le 15 et 30 août

Remise des lots :
1^{er} quinzaine d'octobre

Plus d'information auprès de Dorothée - 06 27 35 16 07

Concours de fleurissement - été 2021

BULLETIN D'INSCRIPTION
à retourner avant le 19 juin 2021

Nom : Prénom :

Adresse (précise) :

Tél : Courriel :

Cochez la case de votre catégorie : Fenêtres et Balcons Cours et Jardins

Les résidents de l'EHPAD ont préparé un beau jardin d'hiver

Après un été à profiter du beau temps, les résidents de l'unité protégée de l'EHPAD de Peipin doivent eux aussi entretenir le jardin avant l'hiver. Et ce n'est pas le travail qui manque pour le grand plaisir des résidents qui adorent se rendre utiles et participer aux activités.

« Le travail, c'est la santé » alors allons y gaiement ; accompagnés par les assistantes de soins en gérontologie, nos aînés peignent de bon cœur les palox dans lesquelles viendront ensuite s'ajouter les plantations. Cet atelier s'inscrit dans la démarche Maria Montessori : « Aide-moi à faire seul ». Cependant, le projet n'est pas terminé, il s'agit de redonner un peu d'éclat au jardin du secteur Alzheimer, demande exprimée par les salariés lors du dernier conseil de la vie sociale de l'établissement. L'objectif de l'équipe est que les résidents participent un maximum, d'où l'intérêt d'un tel projet.



L'Oustaou de Lure
Montée des Oliviers - 04200 Peipin
Tél. : 04 92 61 62 10

Commune de Peipin - Alpes-de-Haute-Provence

700 abonnés
Merci de nous suivre !

Association « Les Portes du Jabron »

Ouf ! L'année 2020 est terminée. Nous devons espérer que 2021 sera meilleure. L'année dernière, nous avons dû annuler presque toutes nos manifestations en raison de la crise sanitaire.

Cette année, nous n'avons pas pu organiser notre repas pieds et paquets au mois de février.

Nous projetons néanmoins d'organiser prochainement, avec le concours des archives départementales, une séance en l'église de Peipin sur la vie et les travaux dans notre commune et dans les Basses-Alpes aux siècles derniers.

Le 29 mai 2021, sur la Place du Bon-Vent, nous espérons le maintien d'un concert avec l'harmonie de Sisteron : Les touristes des Alpes.

D'ores et déjà, nous vous annonçons pour les journées du Patrimoine, une exposition concernant la guerre de 1939-1945. Si vous possédez des documents se rapportant à cette période, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir nous en faire part.

Il reste bien entendu que ces documents, si vous acceptez de nous les prêter, vous seront rendus dès la fin de l'exposition.

Nous avons d'autres projets en cours et nous vous en ferons part dès que possible.

Vous pouvez constater que malgré la Covid-19, nous ne sommes pas restés inactifs.

M^{me} Orttner,
Présidente de
l'association



Tribune libre Minorité

Fabriquer une « eau position ». Notre Montagne de Lure est un grand réservoir d'où perlent des gouttes d'eau utilisées depuis des millénaires par les Peipinois. Les gouttes s'écoulent généreusement alimentant ici un puits, une fontaine, l'arrosage d'un jardin, d'une parcelle de prairie. Si par maladresse on crée un barrage, ces généreuses porteuses de vie s'accumulent, ainsi naît une **Eau Position** qui pénalise les habitants.

La vie collective est une Montagne de problèmes à résoudre. Des citoyens décident de s'engager bénévolement dans la vie communale comme dans une association pour apporter leur goutte à l'édifice et essayer d'améliorer le quotidien de chacun. Si, comme pour les gouttes d'eau, ici on barre l'accès, on les utilise mal, on les gaspille, on les ignore, on crée un barrage à la démocratie : **on fabrique une Opposition.**

LE RENOUVEAU PEIPINOIS
Farid Rhamoun, Joëlle Blanchard, Maxime Szumiel

Les P'tites Bouilles

Les mercredis de novembre et décembre 2020



À Peipin, durant les mercredis de novembre, les plus grands ont découvert le jeu « Dixit ». Anne, l'animatrice, a proposé des jeux autour des mots et de l'imagination. Chaque enfant a pu écrire sa nouvelle et l'illustrer afin de créer un recueil à offrir pour Noël.

Quant aux plus jeunes, les mercredis matins se sont déroulés autour du jeu « Qui est-ce », ils ont pu se déguiser, s'approprier leurs images afin de constituer un jeu dans lequel ils étaient les héros.

Les après-midis, grands et petits se sont retrouvés autour du jeu « Monza », un jeu de dés qui allie couleur et stratégie pour gagner la course. Ils ont pu fabriquer une voiture, jouer au pilote de F1 dans la cour. Le dernier mercredi de l'année, un grand jeu leur a été proposé par Axelle et Anne pour aider les lutins de Noël à préparer les cadeaux.

Les mercredis de janvier et février

Les animations proposées aux plus grands ont alterné entre les échecs et le jeu de « Boom ». Sur plusieurs mercredis, ils ont fabriqué leurs échiquiers mais se sont également mis dans l'ambiance du Far West.

Les plus jeunes, avec Bruno, sont entrés dans le monde « des petits magiciens » avec la fabrication d'un chapeau digne de ce nom et d'une baguette. L'apprentissage de tours de magie est un départ pour l'aventure dans les rues de Peipin.

Les après-midis, « La marmite du beau temps » a inspiré l'équipe d'animation autour de différentes activités comme la création de nichoirs pour les oiseaux, le pliage d'une grenouille sauteuse ou encore la confection de madeleines.

Les mercredis de mars et avril

À Peipin, les mercredis de printemps étaient l'occasion de proposer aux enfants la découverte de nouvelles activités.

Pour les plus grands, c'est la découverte de nombreux sports d'origine d'Amérique Latine et également l'aménagement du jardin.

Pour les plus jeunes, ils ont expérimenté à partir du jeu « Rapido Météo » différents petits jeux de rapidité ainsi que l'appréhension de leur corps en taille réelle.



À Valbelle, le matin, les enfants ont découvert différents jeux de pirates adaptés en fonction de leurs âges. Au programme : création d'un bateau, panoplie du pirate, tests de leurs connaissances, etc.

L'après-midi, le groupe a participé à différentes animations autour du jeu « Roulapick » qui est axé sur des jeux sportifs et des activités manuelles.



Les vacances de février

Elles se sont déroulées à l'école de Peipin, le programme d'animation a été réfléchi par les animateurs autour du mouvement.

Comme pour les précédentes vacances, des journées à thèmes ont été proposées : bien-être, sport, spectacle vivant, loisirs créatifs, grands jeux, randonnée, etc.

Les enfants ont pu prendre conscience de leur corps et de leur environnement à travers des jeux, des activités manuelles, des créations de spectacles ou des pratiques sportives.

L'intention de l'équipe d'animation était de prendre le temps d'offrir une parenthèse avant de reprendre le chemin de l'école.



Inscription à l'accueil de loisirs

Inscription uniquement sur rendez-vous à l'adresse :
lesptitesbouilles04@orange.fr

Le dossier de renseignements 2020/2021 est téléchargeable sur le site www.ccjlvd.fr

Tarifs : 9,50 € la journée, 5 € la demi-journée, 4,40 € le repas (pour les habitants de la CC JLVD)
 15 € la journée, 8€ la demi-journée, 4,40 € le repas (pour les personnes n'habitant pas la CCJLVD).

MAIRIE DE PEIPIN



COORDONNÉES

Téléphone :

04 92 62 44 17

Courriel :

mairie@peipin.fr

Adresse :

4, rue des Écoles, 04200 PEIPIN

N° d'URGENCE :

06 80 95 95 55

(En dehors des horaires d'ouverture)

HORAIRES

Lundi :

10h à 12h et 13h45 à 17h30

Mardi, mercredi, jeudi :

9h à 12h et 13h45 à 17h30

Vendredi :

9h à 12h

MÉDIATHÈQUE



PAUL SURTEL

Contact :

04 92 62 54 24

mediatheque@peipin.fr

Lundi, mardi, mercredi, vendredi :

15h30 à 18h30

Samedi :

9h30 à 12h30

Jeudi :

Fermé

AGENCE POSTALE



COMMUNALE

Adresse :

3, place de la Mairie

Mardi, jeudi, vendredi :

14h à 18h

Mercredi, samedi :

9h à 12h

EAU POTABLE / EAUX USÉES

COORDONNÉES

Société des Eaux de Marseille :

www.eauxdemarseille.fr

Service clients :

09 69 39 40 50

serviceclients@eauxdemarseille.fr

Astreinte SEM :

04 91 83 16 15

TOUT PEIPIN SUR peipin.fr

(Mise à jour hebdomadaire)



Pensez à consulter régulièrement le site de la commune : www.peipin.fr



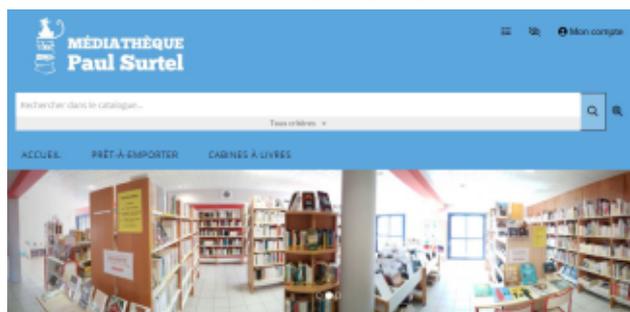
CONSEILS MUNICIPAUX

Conformément aux recommandations Covid-19, le Conseil municipal se réunira dans l'ancienne mairie de Peipin (le nombre de places pour le public est limité en raison de la distanciation sociale à respecter) à 18h30, aux dates suivantes :

- **Mardi 25 mai 2021**
- **Mardi 29 juin 2021**

Ces dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'actualité.

LA MÉDIATHÈQUE SUR mediatheque.peipin.fr



Consultez le catalogue de la médiathèque de Peipin
Facilite le Prêt-à-emporter

Peip'Infos est édité par la mairie de Peipin

Directeur de la publication et de la rédaction : Frédéric Dauphin

Création, mise en page, retouche photo : Julien Bournet

Imprimerie de Haute-Provence, Dépôt légal à parution.